

PORTE "OUEST"
N° 1.
"ORCHIDÉES"

Portail "Ouest"
Rue des Bruyères

RÉGISTRE
DES
ÉVÉNEMENTS -

Clairefontaine



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Section 2

Installations nouvelles

Art. 2. - 1. Les installations nouvelles de portes ou portails automatiques et semi-automatiques sur les lieux de travail destinées au passage de véhicules doivent satisfaire aux prescriptions suivantes :

a) La porte ou le portail doit rester solidaire de son support ;
b) Un dispositif à sécurité positive doit interrompre immédiatement tout mouvement d'ouverture ou de fermeture de la porte ou du portail lorsque ce mouvement peut causer un dommage à une personne ;

c) Une défaillance, une panne ou une détérioration des dispositifs de sécurité, une coupure ou une réalimentation après coupure du système d'alimentation en énergie, notamment, ne doivent pas provoquer une situation dangereuse ;

d) Les dispositifs à sécurité positive doivent protéger les zones d'écrasement et de cisaillement et, le cas échéant, les zones de coincement ; ces dispositifs sont des détections de présence et des détections de contact ;

e) La présence et la position de ces dispositifs de détection est fonction des efforts exercés, du type de porte et de portail et des zones à protéger ;

f) Le chant du tablier ou du vantail balayant la zone de fin de fermeture doit être muni d'un joint élastique ;

g) Le volume de débattement de la porte ou du portail doit être correctement éclairé, un niveau d'éclairement de 50 lux mesuré au sol doit être assuré et l'aire de débattement doit faire l'objet d'un marquage au sol ;

h) Tout mouvement de la porte ou du portail doit être signalé par un feu orange clignotant visible de chaque côté ;

i) Ce marquage et cette signalisation lumineuse doivent être conformes à l'arrêté prévu par l'article R. 232-1-13 du code du travail ;

j) La porte ou le portail doit pouvoir être ouvert manuellement afin de pouvoir dégager une personne accidentée.

2. Lorsque ces portes sont accessibles au public, elles doivent satisfaire aux prescriptions complémentaires suivantes :

a) La présence et la position des détecteurs doit prendre en compte la présence d'un enfant se suspendant au tablier ou au vantail de la porte ou du portail ;

b) Le feu orange clignotant doit se déclencher au moins 2 secondes avant le mouvement de la porte ou du portail.

Art. 3. - Sur les lieux de travail, toute nouvelle installation de porte ou portail automatique ou semi-automatique réalisée, selon qu'elle est accessible ou non au public, conformément à l'une des normes citées en annexe du présent arrêté et mise en place conformément aux règles de l'art, est réputée satisfaire aux prescriptions définies à l'article précédent.

Pour toute porte ne répondant pas aux dispositions des normes précitées, le maître d'ouvrage doit joindre au dossier prévu à l'article 8 une note technique justifiant la conformité au présent arrêté.

Art. 4. - Les installations nouvelles de portes automatiques pour piétons sur les lieux de travail doivent satisfaire aux prescriptions 1 a, 1 b et 1 c de l'article 2 du présent arrêté. Elles doivent en outre satisfaire aux dispositions suivantes :

1. Sauf à être équipées d'autres dispositifs assurant une sécurité égale ou supérieure, les portes coulissantes doivent comporter :

a) Au minimum un dispositif de détection de présence placé à 0,50 mètre du sol lorsque l'effort de poussée est inférieur à 15 daN ;

b) Au minimum deux dispositifs de détection de présence : l'un placé à 0,20 mètre du sol, l'autre à 1,20 mètre lorsque l'effort de poussée est supérieur ou égal à 15 daN.

2. L'interstice maximum entre deux plans de coulissement pouvant occasionner un pincement doit être de 8 millimètres si l'effort de poussée est supérieur ou égal à 15 daN ;

3. Les portes battantes ou tournantes dont l'effort de poussée est supérieur ou égal à 15 daN, entre leurs vantaux ou entre un vantail et une partie fixe, doivent être équipées d'un dispositif arrêtant ou inversant, si nécessaire, le mouvement ;

4. Tout mauvais fonctionnement, tel que défini à l'article 2, alinéa 1 c, des portes comptant dans le nombre des dégagements régle-

Par coupure de courant, le portail s'ouvre et reste dans cette position. Pour refermer le portail il faut :
a) que le courant soit rétabli,
b) qu'il y ait une impulsion volontaire de la personne (par exemple, par un bouton poussoir).

Exemple : si une cellule est cassée ou en panne le portail ne s'ouvre pas.

*Pour le collectif d'habitation
cette loi est applicable depuis
1990 -*

Arrêté du 21 décembre 1993 relatif aux portes et portails automatiques et semi-automatiques sur les lieux de travail

NOR : TEFT9301288A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, le ministre de l'agriculture et de la pêche et le ministre du logement,

Vu les articles R. 232-1-2 et R. 235-3-9 du code du travail ;

Vu le décret n° 84-74 du 26 janvier 1984 fixant le statut de la normalisation, modifié par le décret n° 90-653 du 18 juillet 1990 et par le décret n° 91-283 du 19 mars 1991 ;

Vu l'avis de la Commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail en agriculture ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels,

Arrêtent :

Section 1

Définitions

Art. 1^{er}. - Pour l'application du présent arrêté :

- les portes ou portails automatiques et semi-automatiques sont des fermetures automatiques et semi-automatiques ;

- les termes : fermeture automatique, fermeture semi-automatique, volume de débattement, aire de débattement, zone de fin de fermeture, zone de fin d'ouverture, zones de cisaillement, zones d'écrasement, zones de coincement, dispositif de détection de présence, dispositif de détection de contact, sécurité positive, effort de poussée sur obstacle sont définis en annexe du présent arrêté ;

- le terme « véhicule » englobe les véhicules visés par le code de la route et les chariots automoteurs à conducteur porté ;

- une porte automatique pour piétons est une porte, normalement utilisée par les piétons, qui s'ouvre et se ferme automatiquement sans action volontaire des utilisateurs ;

- l'évaluation des efforts de poussée sur obstacle, si une installation comporte un limiteur de couple ou d'effort, est effectuée avec le réglage maximal.

mentaires au sens de l'article R. 235-4-3 du code du travail doit, selon la fonction de ces portes :

- a) Soit entraîner une mise en position « panique » de celles-ci laissant les passages libres réglementaires ;
- b) Soit entraîner leur fermeture, celles-ci restant manœuvrables dans les conditions définies à l'article R. 232-12-4 du code du travail

Section 3

Installations existantes

Art. 5. - Les installations de portes ou portails automatiques et semi-automatiques destinées au passage de véhicules et accessibles au public mises en place sur les lieux de travail avant l'entrée en vigueur des précédents articles doivent satisfaire aux dispositions suivantes :

1. La porte, ou le portail, doit rester solidaire de son support ;
2. La porte, ou le portail, doit, pour éviter qu'une personne ne puisse rester bloquée :

a) Soit n'exercer en tout point du chant du tablier ou des vantaux, dans les zones de fin d'ouverture et de fin de fermeture, qu'une force inférieure à 15 daN ; dans ce cas, les installations doivent, de plus, satisfaire aux dispositions relatives à l'éclairage du volume de débattement, aux feux clignotants et au marquage au sol définies à l'article 2 ;

b) Soit satisfaire à l'ensemble des dispositions de l'article 2.

Art. 6. - Lorsque les autres portes et portails automatiques doivent être modifiés pour répondre aux dispositions de l'article R. 232-1-2, dernier alinéa, du code du travail, les prescriptions prévues à l'article 5 pour les portes et portails destinés au passage de véhicules et à l'article 4 pour les portes pour piétons doivent être appliquées. Toutefois, pour ces dernières, en cas de difficultés techniques pour respecter la dimension maximale de l'interstice entre deux plans de coulissement, cette disposition n'est pas exigée.

Art. 7. - Sur les lieux de travail, toute mise en conformité des portes ou portails automatiques ou semi-automatiques effectuée dans le respect des dispositions de la norme, précisées en annexe, et dans le cadre des exigences de l'article 5 est réputée satisfaire aux prescriptions définies audit article.

Pour toute mise en conformité des portes ne respectant pas les dispositions de la norme précitée, le maître d'ouvrage doit faire élaborer une note technique justifiant de la conformité au présent arrêté et la transmettre, lorsque celui-ci est distinct, à l'utilisateur. Cette note est annexée au dossier prévu à l'article R. 232-1-12 du code du travail.

Section 4

Maintenance et vérifications

Art. 8. - En application de l'article R. 235-5 du code du travail, le maître d'ouvrage doit élaborer et transmettre à l'utilisateur un dossier de maintenance des portes et portails qui doit préciser :

1. Les caractéristiques principales des portes et portails ;
2. Les informations permettant d'entretenir et de vérifier le fonctionnement et notamment la périodicité des opérations d'entretien et de vérification en fonction de la nature des portes et portails et de leur utilisation, les éléments à entretenir et à vérifier.

Art. 9. - Les portes ou portails automatiques ou semi-automatiques installés sur les lieux de travail doivent être entretenus et vérifiés périodiquement et à la suite de toute défaillance.

La périodicité des visites est au minimum semestrielle et adaptée à la fréquence de l'utilisation et à la nature de la porte ou du portail.

Les personnes compétentes désignées à cet effet sont :

- soit des techniciens dûment qualifiés et spécialisés appartenant à l'entreprise et spécialement formés à cette tâche ; ces opérations doivent alors faire l'objet d'un document précisant les méthodes et procédures ;
- soit, au terme d'un contrat écrit, un prestataire extérieur à l'entreprise exerçant cette activité.

Les méthodes et procédures ou le contrat d'entretien précisent les opérations d'entretien et de vérification prévues en fonction de la nature de la porte et du portail et de son utilisation.

Ces documents mentionnent notamment l'entretien et la vérification :

- des éléments de guidage (rails, galets...) ;
- des articulations (charnières, pivots...) ;
- des fixations ;
- des systèmes d'équilibrage ;
- de tous les équipements concourant à la sécurité de fonctionnement.

Toutes les interventions (visites périodiques, travaux divers, dépannages) sont consignées dans un livret d'entretien.

Il y est indiqué la nature de l'intervention, la date et le nom de la personne ou de la société qui est intervenue.

Les méthodes et procédures internes ou le contrat d'entretien et le livret d'entretien doivent être joints au dossier prévu à l'article R. 232-1-12 du code du travail.

Art. 10. - Les dispositions des articles 1^{er}, 2, 3, 4, 8 et 9 entrent en vigueur six mois après la date de publication du présent arrêté. Les dispositions des articles 5, 6 et 7 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

Art. 11. - Le directeur des relations du travail au ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, le directeur de l'habitat et de la construction au ministère du logement et le directeur des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi au ministère de l'agriculture et de la pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1993

Le ministre du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des relations du travail,
O. DUTHEILLET DE LAMOTTE

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur des exploitations,
de la politique sociale et de l'emploi :
L'administrateur civil,
J.-J. RENAULT

Le ministre du logement,
Pour le ministre et par délégation
Le directeur de l'habitat et de la construction,
E. EDOU

ANNEXE

I. - Les termes cités à l'article 1^{er} sont définis par la norme NF P. 25.362 « Fermetures pour baies libres et portails ».

II. - Les normes visées à l'article 3 sont :

- la norme NF P. 25.362 « Fermetures pour baies libres et portails » ;
- toute autre norme en vigueur dans un autre Etat membre de la Communauté économique européenne justifiant d'une équivalence avec la norme française.

III. - Les dispositions visées au premier alinéa de l'article 7 sont celles du chapitre 9-5 de la norme NF P. 25.362 précitée.

On l'ont en 3 blocs. 2 côté + fond.
est... d'g... ?

I - ENSEMBLE COLLECTIF D'HABITATION

(chapitre 9.3 - pages 34 à 49).

F - PORTE DE GARAGE A ROTATION GUIDEES OU NON GUIDEES (relative à un ou deux vantaux).

Fonctionnement automatique ou semi-automatique.

EXIGENCES NORMATIVES	Aire d'urgence de mouvement accessible au public (MVA/M ²)	Zone de fin de hermeture (ZH)		Zone de fin d'ouverture (ZO)		Zone de cisaillement (ZC)	
		F < 15 dm	F > 15 dm < 50 dm	F < 15 dm	F > 15 dm < 50 dm	F < 15 dm	F > 15 dm < 50 dm
DETECTION DE PRESENCE POSITIVE (câble photoélectrique).							
DETECTION DE CONTACT POSITIVE (barrière de sécurité).	NON	OBLIGATOIRE Les deux cellules peuvent être confondues et situées dans un périmètre de base carrée de 0,10 M de côté et de 0,40 M de haut placé au sol, à la base d'un vaneau.	OBLIGATOIRE sur toute la longueur du champ d'ouverture diversité.	NON	OBLIGATOIRE La cellule est située dans un périmètre de base carrée de 0,10 M de côté, et de 0,40 M de haut placé au sol à l'extrémité d'ouverture d'un vaneau.	NON	NON
JOINT ELASTIQUE	NON CONCERNE	NON	OBLIGATOIRE sur toute la longueur du champ diversité. (Pour être confondu avec la détection de contact si elle existe).	NON CONCERNE	NON	NON	NON CONCERNE
DECLAJAGE DE VANTAIL							
MANOEUVRE DE SECOURS							
MANOEUVRE DE DEPANNAGE							
PORTILLON DANS TABLIER							
COMMANDE							
volontaire et personnalisée							
COMMANDE							
pré-définie							
ECLAIRAGE							
FLEX CLIGNOTANTS							
MANOEUVRE AU SOL							
CONTRAT D'ENTRETIEN							

Nota: Les indications mentionnées sur ce tableau ne doivent être considérées que comme un aide mémoire synoptique.
Pour les détails de la mise en oeuvre se reporter aux chapitres respectifs de la norme.

ORCHIDEES

Voisins le Bretonneux, le 12 Juillet 1994

RESIDENCE DU PARC DE PORT ROYAL

RECEPTION TECHNIQUE DES DEUX PORTAILS D'ENTREES EN PRESENCE DE L'APPAVE - SAPHIR - L'ASL DU P. DE. P. R.

INTRODUCTION : L'installation et la fourniture des deux portails ont été assurée par l'atelier de GUYANCOURT, SIS 4, rue Ambroise CROIZAT - 78280 GUYANCOURT.

La conception de l'armoire des automatismes et leurs installations sur le site ont été assurées par SAPHIR, sis 105, rue de CONFLANS - 95220 - HERBLAY.

Tous ces travaux ont été bien menés par leurs responsables respectifs, et achevés le 39/06/94 pour la porte "EGLANTINES", côté "EST" et le 05/07/94 pour la porte "ORCHIDEES", côté "OUEST".

La porte "EGLANTINES" fonctionne depuis le 1/07/94 avec satisfaction.

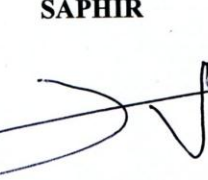
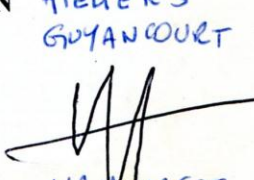
La porte "ORCHIDEES" fonctionne depuis le 06/07/94, excepté le problème du clavier à codes qui a été remplacé le 11/07/94, nous donne satisfaction.

Le but de cette réception, en présence de tous les parties citées, est de nous permettre de vérifier dans le détail la conformité des deux installations sur le plan de la sécurité et de son bon fonctionnement au regard de la législation en vigueur. (Norme NFP. 25.362).

A l'issue de cette réception dont les points contrôlés sont donnés en annexe, l'APPAVE nous fournira un "CERTIFICAT DE CONFORMITE" à la Norme citée pour servir ce que de droit.

SAPHIR s'engage à assurer, la vérification de bon fonctionnement bi-annuelle, de l'entretien et dépannage sous 48 heures des deux installations, conformément à la Norme citée, dans le cadre de la garantie annuelle gratuite. SAPHIR nous fournira une attestation de ces prestations pour servir ce que de droit.

Ont réceptionné les deux installations citées :

L'APPAVE	SAPHIR	L'ASL	LA COMMISSION	ATELIERS GUYANCOURT
				
MR. DIVERRES	MR. CAFFIN	MR MAHLBERG	MR. MESSINA	MR. BOUGEOT

V. B. le 12 Juillet 1994

ANNEXE 1

PORTAIL " ECLANTINES " " ORCHIDEES "

LISTE DES PARAMETRES VERIFIES

1/ PORTAIL -

COMMENTAIRES

Examen général de bon fonctionnement..... *satisfaisant*
Fixation des vantaux..... *u*
Articulations des vantaux..... *u*
Vérouillage du portail..... *u*

2/ PORTILLON-

Examen général de bon fonctionnement..... *correct*
Fixation du portillon..... *satisfaisant*
Articulation du portillon..... *u*
Vérouillage du portillon..... *u*

3/ MOTORISATION - (VERINS HYDRAULIQUES FAAC)

Limiteur de poussée de chaque vantail..... *correct*
Manoeuvre de dépannage manuelle..... *correct*

4/ ORGANES DE COMMANDES

Récepteur..... *proximité portail correct*
Emetteur (Télécommande)..... *u*
Portacode entrée (code portail 07 A 94 - code Portillon 49 A 70)..... *OK*
Portacode sortie (idem que ci-dessus)..... *u*
Bouton poussoir portail (heures permissives)..... *pas en service*
Bouton poussoir portillon (heures permissives)..... *OK*
Contacteur à clef (service Public)..... *correct*
Ouverture d'urgence (boitier rouge)..... *correct*

5/ ORGANES DE SECURITES -

Photocellules entrée/sortie..... *satisfaisant*
Profil caoutchouc anti-écrasement..... *u*

6/ ORGANES DE SIGNALISATION -

Eclairage crépusculaire associé aux mouvements des vantaux..... *correct*
Gyrophare clignotant..... *u*
Marquage au sol..... *u*

ANNEXE 2

7/ ORGANES DE L'ARMOIRE

Disjunteur différentiel..... *peut*
Coupe circuits..... *!!*
Parafoudre..... *!!*
Mise à la terre..... *!!*
Onduleur avec simulation d'une coupure de courant..... *fonctionnement satisfaisant*

8/ SCHEMA DE L'ARMOIRE

SAPHIR conformément au cahier des charges remet les documents techniques, en trois exemplaires, pour les items suivants :

Implantation de chaque organe contenu dans l'armoire..... *Reçu*
Repérage de chaque connection sur les borniers..... *OK*
Mode d'emploi de l' horloge digitale..... *OK*
Mode d'emploi pour modifier les codes récepteurs..... *OK*
Mode d'emploi pour modifier les codes des portacodes..... *OK*
Emplacement de chaque fusible avec leur calibrage respectif..... *Reçu*
Mode de réglage du temps mort entre l'ouverture et fermeture..... *Reçu*

En outre, SAPHIR remet les documentations techniques des organes essentiels utilisés dans ces installations ainsi que leurs références de chaque composants et les adresses respectives de chaque fournisseur.) *R*

Voisins le Bretonneux, le 12 juillet 1994

[Signature]

Automatistes: ENTRETIEN ASSURÉ PAR LA S^{te} SAPHIR.

TELEPHONE: 39-97-48-48

MR. CAFFIN

VOITURE : 07-02-32-22. FAX 39-97-33-72
105, rue de CONFLANS - 95220 - HERBLAY.

METALLIER: ATELIER DE GUYANCOURT. MR. MOUGEOT
TELEPHONE 30-43-70-33.

MAÇONNERIE: Roland AUDRAN - TELEP: 30-60-62-65
34-60-21-52

APAVE - : M. Gilles DIVERRES - Telep. 30-14-14-52.

Portis. Contrat ENTRETIEN & DEPANNAGE :

Portail "EST" = 01-P.Q.P. 853

Portail "OUEST" = 01-P.Q.P. 854.

N° Appel dépannage : 05-24-24-07. OTIS LINE
veut communiquer le n° du contrat ci-dessus.

Siège : MR. LE CORVIE. (ingénieur d'étude)
Tel: 42-31-42-00 MR. HAMADI. (chef S^e Entretien.)

Tel: 46-63-46-46. MR. MORENEAU. (adjoint M. HAMADI)

PORTÉ ORCHIDEE (OUEST)

08/07/94 - Première mise en service -
ET

12/07/94 - Réception et contrôle Technique de toute l'installation
par MR. DIVERRES (APPAVE) et en présence de
SAPHIR - (MR. CAFFIN)
ATELIER GUYAN COURT - (MR. DOUGEOT)
Président de l'ASL (MR. MAHLBERG)
Commission Portails (MR. MESSINA)

ET. les tests et contrôles de toute l'installation
ont été satisfaisants.

15/07/94 - Trouvé le portillon ouvert. (pénne de la
pennure déverrouillée manuellement et venant se
coincer dans le piliers lors de sa fermeture.
ET.

19/07/94 - à nouveau le même problème que le 15/07/94
ET.

20/07/94 - Le portillon et le portail ne fonctionnent pas.
Le portail est ouvert et toutes sollicitations ne
le fait pas bouger.

SAPHIR est prévenu - Le technicien s'est rendu
sur les lieux, et ne trouvant pas de
responsable sur place et reparti sans dépenser.

MESSINA, après vérification a constaté que les
2 Télérupteurs bloqués pompier étaient défectueux.

20/07/94 - Le soir même le portail est remis en service.
E.N.

22/07/94. 23^{h30} - Trouvé le portail ouvert. Malgré les ordres de commandes divers le portail reste ouvert.

Après vérification par DESSIMA, le portail est remis en service vers 01^{h30} - le défaut relevé est qu'un plâtrier a collé un sticker sur la cellule droite entrée résidence -
E.N.

23/07/94 - Contre-sérumant du vantail gauche en entrant arraché - (le vantail droit en ouverture totale ne croche pas en butée).
Remise en place par rivetage assuré par E.N.
E.N.

01/08/94 - A la demande de M. DAHLBERG, le temps de séquence ouverture de 20 secondes ramené à 15 secondes. (S1-S2-S3-S4)
- le temps de pause de 5 secondes ramené à 0 secondes.

DS.1

ON	OFF	
		7
x		6
x		5
x		4
	x	3
x		2
	x	1

} PAUSE 0-4 secondes.

} TEMPS OUVERTURE/FERMETURE 15 secondes

E.N.

ORCHIDEES

2

01/08/94

à 21^h00. le portail est trouvé grand ouvert ?
Après une vérification de l'ensemble de l'installation,
tout semble correcte - Passé à l'horloge en
Fix OFF pour le portail, celui-ci s'est fermé
correctement, effectué 2 autres essais, avec
émetteur + 1 code, tout a semblé normal -
Remis le portail en AUTO/OFF. puis effectué
2 essais concluants.

E.M.

La raison du portail resté ouvert n'a pas été
trouvée ? à surveiller -

02/08/94.

20^h30. E. Merroux constate que le portail est
resté ouvert

En manœuvrant la clé dans la serrure
du boîtier "équipement", en vue de vérification, le
portail se ferme et fonctionne normalement ! ...
mystère ? ...

TM passe à 22^h30, le portail fonctionne
normalement.

à surveiller ...

08/08/94.

22^h - Portail resté ouvert

après vérification de l'armoire, impossibilité
de revenir en fonctionnement normal.

(Lamp rouge détection coincement) d'alarme
forte pluie dans les heures précédentes.

09/08/94

12^h - après appel à SAFIR (M^r C. / pin) (09⁰⁰)
interventions des sapeurs (Patric?)

qui consiste de l'humidité dans le détecteur de sécurité.

action: Arrêt du détecteur dans l'ordinateur électronique
fonctionnement normal ensuite -

action ultérieure (double alarme): revoir l'étanchéité du boîtier.

18/08/94. -

intervention de SAFIR:

- remise en place du joint de sécurité après vérification et remise en état de l'étanchéité.

- réparation de l'électro-aimant inférieur, consolidation du petit, à travail dans les jours prochains.

- réglage de la butée du soufflet gauche - vérification du coude du protecteur - à suivre

T.M.

08/09/94.

SAFIR: Repérage du câblage de connexion avec deux armoires effectuée. Lampe témoin indiquant qu'une commande d'urgence a été activée. a été installée sur l'armoire Entrée OUEST

E.D.

16/09/94 = affaissement vantail de service portail OUEST.

Demande d'intervention de SAPHIR par FAX.

Celui-ci est venu le lundi 19/09/94. résultat = le manœuvre du vantail de service ne fait très mal, (ponts durs et grincement empêche la fermeture totale de ce vantail.)

E.N.

16/09/94 et 17/09/94. mauvais fonctionnement portail OUEST

21/09/94

MR CAFFIN informé de cette situation nous confirme que le Technicien sera sur place le 22/09/94.

E.N.

22/09/94

- Diagnostic du Technicien et de MR. NOUGÉOT (atelier Juyaucourt) présent : desserrage des 4 écrous des 2 collies retenant le venin hydraulique à un socle de fixation après 3 mois de fonctionnement.

Tous les collies des 4 venins (portes EST + OUEST) ont été vérifiés et serrés correctement.

Pour plus de sécurité, des câbles métalliques ont été installés pour mieux coincer le socle du venin du vantail de service OUEST. (Travail pas terminé, à finir)

E.M.

25/09/94

L'heure de l'iso clore se termine d'une heure. (Heure d'hiver)

E.N.

01/10/94

La serrure du portail a été déconnectée à la demande de MR. MAHLBERG. (PENNE trouvé encore réarmé empêchant sa fermeture.

04/10/94

Le vantail de droite reste ouvert - la référence semble correcte - problème de la pompe hydraulique?

21H30

CAFFIN informé à 8h30. le 05/10/94 a promis de nous envoyer le Technicien.

05/10/94 - Le Technicien est arrivé vers 12^h00 pour dépanner le
Ventail droit qui n'est ouvert -
Diagnostic = le fil 30 du bornier de l'armoire n'était
pas correctement serré - (mauvais contact)
E.N.

11/10/94 - SAFIR a remplacé le récepteur faible de portée
par une carte plus puissante - essais concluants -
- Les 2 contacteurs à clef situés sur les portes des
entrées ont été déconnectés à la demande de M. PAHLBERG
il semblerait qu'un mannequin possède la clef et pénètre dans la résidence

12/10/94 - Réunion avec CAFFIN (SAFIR) et Mr. Guy LE CORVIC
(PORTIS) pour proposition devis entretien + dépannage
de nos portails -

- MR CAFFIN informé pour que les gâches des 2 vantaux
soient remplacées par des gâches mécaniques multiples -
E.N.

10/11/94. Il est signalé que le ventail de gauche (côté
portillon) n'est plus (22⁰⁰) - nuit du 9 au 10/11/94
Tel 11⁰⁰ à D. Coffin
intervention 12⁰⁰ (+1^h) du Technicien.
Le mauvais fonctionnement provenait de
l'encroûtement du socle, probablement à la
suite des travaux de voirie récents.
Après nettoyage, fonctionnement RAS.

JM

27/11/94 - Relancer MR. CAFFIN (SAPHIR) pour le remplacement des fourreaux plastic (alimentation ventouses magnétiques et palpeur) sur la seule Ventouse par des faînes métalliques - E.N.

01/12/94

Changement de code -

A) - Portillon - 13 B 54

Procédure :

1/ Basculer l'interrupteur situé sur la carte de programmation M2ES. (LED rouge doit s'allumer)

2/ sur l'un des diplochs, taper
Suivi du nouveau code
Terminer par

3/ Remettre l'interrupteur OFF sur la carte de programmation M2ES. (LED rouge doit s'éteindre.)

B) PORTAIL. 13 A 54

1/ Basculer l'interrupteur carte programmation sur ON

2/ sur l'un des diplochs taper
Suivi du nouveau code
Terminer par

3/ Remettre l'interrupteur sur OFF - LED rouge de la carte M2ES doit s'éteindre.

Portillon remis en service.

E.N.

01/12/94

- MME GERDES nous informe que le vantail de service (gauche en entrant) ne s'était pas ouvert à 21h30. Ceci confirmé par MR. BEGEORGES à 06h00 le 02/12/94.

Après m'être rendue sur les lieux, j'ai procédé à 3 essais de fermeture/ouverture et tout m'a semblé correcte.

Cependant nous avons procédé au nettoyage complet de la lité centrale où nous avons pu constater une accumulation de gravillons et de feuilles mortes. (probablement blocage du disque porte).

E.D.

05/12/94

- MME HAUETCOEUR nous informe que le vantail de service sur le portail "ouest" est resté fermé. En me rendant sur les lieux à 09h30, j'ai effectivement trouvé le vantail resté fermé.

- La lité de ce vantail était bien coincée au pivot central, ce qui montre que le vantail a bien bougé. J'ai toutefois réussi à l'ouvrir en forçant un peu. (problème de fixation vis).

- MR. CAFFIN et MR. NOUGEOT ont été informés de ce problème. MR. CAFFIN m'envoie un technicien demain.

Quant à MR. NOUGEOT, j'ai rendez-vous à 16h sur le portail pour essayer de comprendre l'origine de ce problème et d'essayer de lui apporter une solution durable et définitive.

- Par ailleurs MR. CAFFIN m'a confirmé qu'il avait commandé des flexibles métalliques pour remplacer des gaines non appropriées pour leur utilisation.

05/12/94

- Avec Mr. NOUGEOT, nous avons enlevé le couvercle du vérin et fait fonctionner le portail "OUEST". Nous avons alors constaté qu'une épave de retenue de la base du vérin était complètement dessoudée, ce qui faisait vibrer tout l'ensemble. Ce qui explique pourquoi la butée se bloquait en fermeture.
- Par la même occasion, je lui ai fait constater que la portée du gond supérieur était inférieure de 20 mm par rapport à la base de la plaque supérieure - nous attendons de sa part une action -

E. H.

06/12/94

- Visite du Technicien - Mr. PATRICE (SAPMIR) -
- Soudage de l'épave et mise en place de cales de neufot - Réglage du vantail qui a repris sa place initiale - Vérification et essais concluants.
- Départ de PATRICE - 11h00 (il reste que cette fixation est à reprendre correctement)
- La butée de fermeture du vantail de service a été ajustée au diamètre inférieur - (pour tenir compte de l'épaisseur du tube d'axe afin de réduire le bruit - (ceci effectuée par l'atelier de fuyage) -)

E. H.

15/12/94

MODIFICATION HORAIRES FERMETURES

Les fermetures automatiques pour le portillon et le portail "OUEST" de 20h ont été ramenées à 19h00

Les ouvertures automatiques pour portillon et portail "OUEST" de 06h15 ont été ramenées à 06h00 -

E. H.

26/12/94 A la demande de M. MAHLBERG, le "portillon OUEST" a été condamné "fermé" -
un fil déconnecté au niveau de la serrure -
E.N.

- 27/12/94
- le vantail de service "portail OUEST" a été trouvé "fermé" -
 - L'essai automatique du séquenceur a confirmé que le vantail de service reste coincé "fermé" -
 - Nettoyage du Sabot de la butée Centrale, (Pour mémoire, le dernier nettoyage avait été fait le 01/12/94) -
 - Nouvel essai automatique du séquenceur - les 2 vantaux s'ouvrent correctement -
E.N.

27/12/94 à 16h40 - J'ai constaté que le vantail de service était à nouveau fermé ?
La réouverture à la main s'est faite en douceur -
Comment ce vantail a pu se fermer ?
toutes les vérifications que m'ont pas permis de trouver la réponse -
A SURVEILLER -

28/12/94 - MR. MAHLBERG m'informe que le vantail de service portail "ouest" est de nouveau trouvé "fermé" -
- L'ouverture à la main permet de constater qu'il a y bien un point dur.

plusieurs essais confirment qu'il s'agit du déblocage de la
bille de son logement - la butée du vantail n'est
pas incriminée - le mouvement à la fermeture est
franc, aucun point dur -

Ce n'est qu'à l'ouverture que le point dur réside,
dès que la bille est délogée le mouvement d'ouverture
est aisé et franc -

La vérification du plot confirme qu'il n'y a pas de
corps étrangers - celui-ci avait été nettoyé la veille -
La bille et son ressort, l'axe de la potale et le
couvercle ont graissés -

aux essais, le vantail se manœuvre sans aucune contrainte
tant aux fermetures qu'aux ouvertures -

des essais avec le ripueur confirment le bon fonctionne-
ment des vantaux -

Le couvercle du Verin a été enlevé, en apparence, les
câbles n'ont pas bougés - les 4 boulons de fixation sont
liés serrés - plusieurs essais de fermeture/ouverture
n'ont permis de constater que le Verin n'avait pas
bougé par rapport à l'intervention de SAPHIR du 6/12/94.
E.N.

18/01/95. M. MAHLBERG m'informe que le vantail de service de la
porte ouest ne s'est pas ouvert lors de son entrée vers minuit.
(nuit du 17 au 18/01/95).

Je me suis rendu sur place pour vérifier le mode de butée
Central - celui-ci fonctionnait correctement - j'ai donc débrayé
la pompe hydraulique de ce vantail, c'est alors que j'ai constaté
que le verin vrillé. Après avoir déposé le couvercle, j'ai constaté
que l'épave de retenue qui avait été ^{déposée} le 6/12/94 s'est à
nouveau arrachée - Le verin n'est malheureusement plus
fixé -

Compte tenu du risque d'aggravation, et en accord avec M. HAHNBERG, le portail a été mis "hors service" dans l'attente d'une réparation définitive -

MR. CAFFIN. (SAFIR) a été aussitôt informé, ce dernier nous a rendu visite le même jour. (à 12h45) - Conscient du problème, il est d'accord pour apporter une solution définitive à ce problème grave. il nous a promis d'envoyer un technicien pour le lundi 23/01/95 - les fixations des 2 vérins sont complètement rompus et corrigés dans les règles de l'art -

LE PORTAIL OUEST RESTERA HORS SERVICE DU 18/01/95 au 26/01/95 -

en.

23/01/95 - SAFIR - (MR. CAFFIN - PATRICE - PATRICE) sont arrivés à 07h05 - le Chantier s'est terminé à 17h15 -

TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA GARANTIE -

- sur le regard de gauche, toutes les câbles et équerres de maintien ont été retirés - une plaque de 20 mm a été posée sur les fers à 11 existants - du béton a été mis en place pour sceller l'ensemble - Remise en place du vérin et fixation par 4 équerres en Cornière - Réglage des vis et essai - Plein d'huile hydraulique - le vérin va être légèrement. M. CAFFIN en a pris note et fera le nécessaire -
- Sur le regard de droite, les 4 équerres en Cornière ont été vérifiées et semblent correctement fixées - le niveau a été réajusté en le coublant de béton - Réglage du vérin en hauteur - Remise en place du coffret SAFE - Essais concluants -

23/01/95 (suite) - les fourreaux plastiques entre vantaux et coffrets ont été remplacés par des gaines simples sur les 2 vantaux.

NOTE: Il est impératif de laisser le béton sécher avant de remettre le portail en service -

E.D.

25/01/95. - Après vérification du séchage du béton, le portail a été mis en service ce jour -

- A 19^h 15, lors d'une visite in situ, j'ai constaté que le vantail droit était bien fermé, alors que le vantail de gauche était resté ouvert.
- C'est alors que j'ai constaté que le piston amortisseur avait été tordu. probablement en venant ricocher sur le vantail de gauche qui n'était pas complètement fermé -
- Après l'avoir redressé partiellement, j'ai coincé le piston enfoncé pour permettre la fermeture du portail -
- plusieurs essais ont été effectués, le vantail de gauche ne répond pas toujours correctement aux sollicitations de fermeture et ouverture. Parfois le vantail droit se ferme avant que le vantail de gauche (service) soit fermé - ce qui explique le détérioration du piston amortisseur -
- le défaut peut provenir soit de la présence d'air dans le circuit hydraulique, soit d'un mauvais remontage du mécanisme piston/roulements qui a été manipulé par le Technicien -

- Pour plus de sécurité, le portail a été mis hors service à 20^h 15. SAFIR a été immédiatement informée et nous enverra un technicien demain en fin de matinée -

E.D.

25/01/95.

- Arrivée du Technicien SAFIR à 15h45 -
- Il constate qu'il n'y a plus d'huile dans la pompe, ni aux cylindres du vérin, en voulant faire un appoint d'huile -
- Essai de fermeture du vantail gauche néfeth -
Une fuite d'huile est découverte sur la connection d'un cylindre - le tube 6x8 n'est pas senti à l'olive du raccord, et l'étanchéité n'était plus assurée -
- Compte tenu du manque de surface imposé par l'installation, il est décidé de remplacer le cœurre existant par un plus long pour avoir une ligne -
- nouveau appoint d'huile, fuites et essais concluants -
- Remise en service du portail en automatique - qui a bien fonctionné à 19h00 en notre présence -
19h15 - départ du technicien SAFIR.

La vérification de l'aimant inférieure ne s'est pas effectuée, compte tenu de l'heure et de la pluie. De toute façon, le travail n'est pas fini, il y a une reprise de ciment à faire, et le remplacement du piston amortisseur + la ventouse du bas - EN.

26/01/95 - Intervention de M. PATRICE (SAFIR) nous n'avons pas été informé de sa présence -
Apparemment, il aurait fait le ciment, et décoller la panne de la ventouse inférieure - (fil cassé) d'après M. CAFFI -

(Le serrillage du portail est assuré que par une seule ventouse -)

26/01/95

à 20^h10 - M. NAHLBERG m'informe que les commandes à partir des digicodes ne fonctionnent pas - et a ouvert le portail par la commande d'urgence pour la nuit -

En me rendant sur place, j'ai constaté que la carte M2ES n'était pas sous tension - Vérifié les 3 fusibles, ils ont tous - le transfo est froid -

J'ai appelé M. CAFFIN vers 21^h00 pour l'informer - Il va essayer de laisser un message à PATRICE pour qu'il puisse venir samedi nous aider - Mais ne promet rien -

Le portail est mis hors service par l'ouverture d'urgence pour permettre l'accès de la résidence aux personnes qui ne sont pas munies de télécommande -
Le portillon a été ouvert (forcé) ED.

30/01/95.

- Intervention SAFIR - (présence CAFFIN + PATRICE + ?)
Après une recherche laborieuse du câble 35 qui a été effectivement, déconnecté accidentellement. Celui-ci a été connecté provisoirement sur le bornier 35. (partie haute)

CAFFIN - PATRICE sont informés que nous n'acceptons pas le serrage des fils - la barre sera remontée d'au moins 8 cm pour permettre un accès correct lors de vérifications ou d'interventions -

09^h35

- Le portail (partie digicodes) est en service, la batterie complètement déchargée se recharge -

SAFIR doit revenir pour placer l'aimant portail ouvert EM -
le relai ~~crapuleux~~ et remonter la barrette de support borniers + l'amortisseur piston ED.

01/02/95

- SAFIR a remplacé l'amortisseur piston qui s'était tordu suite au mauvais raccordement du cuivre installé par PATICE - (à ses frais)

La Ventouse aimant inférieure a été remise en place après avoir sondé les 2 fils attachés. Cependant elle ne colle pas correctement, SAFIR reviendra le 6/2/95 pour le réglage. -

La barrette des Borniers sera remontée lors d'un creux dans leur travail. E.N.

08/02/95

SAFIR a envoyé un technicien - malgré ma intervention, les 2 aimants accrochent, mais sans grande résistance. Les ventouses s'ouvrent avec une main sans résistance -

Le verrouillage du portail n'est pas assuré. -
SAFIR informé. E.N.

16/02/95

Visite de CAFFIN accompagné du représentant des Ventouses. Ce dernier accepte de nous remplacer les 4 Ventouses portées EST et OUEST dans le cadre de la garantie -
Les dépose et remontage seront assurés par SAFIR le 8 Mars 1995. E.N.

02 MARS 95

MODIFICATION HORAIRES FERMETURE.

La fermeture automatique des Portails EST et OUEST à 19h00 passe à 20h00 - E.N.

02 Mars 95

- suite au précédent cuire pompe hydraulique portail "ouest" Vantail gauche - Ce fut expliqué que ce Vantail ne fonctionne pas afin de ne pas endommager la pompe hydraulique par manque de fluide, d'une part, et que SAFIR ne puisse pas envoyer un technicien avant demain, d'autre part - Le portail sera laissé ouvert durant la nuit du 02 au 03/mars 1995. E.M.

Nettoyage du pôle centrale et des aléds -

Le digicode entrée a été trouvé recouvert d'un paquet de boue/terre de 5 cm d'épaisseur - nettoyage minutieux de la face avant du digicode - E.M.

03 Mars 1995

- Technicien SAFIR a fait l'appoint d'huile hydraulique et réglé les vis de pression - Comme toujours je n'ai pas été prévenu -

Portail remis en service - essais effectués sous ma présence -

04 Mars 1995

- M. MAHLBERG m'a informé que le portail n'avait pas fonctionné de la nuit - en me rendant sur place, j'ai constaté que l'horloge n'avait pas été mise sur AUTO/ON, mais AUTO/FIX. Ce fut expliqué le non fonctionnement - Remis l'horloge en AUTO/ON - (le soir le portail fonctionnait correctement) - J'ai constaté que la poignée de la porte de l'armoire avait été cassée, sûrement par le Technicien SAFIR a été aussitôt informée - D. CAFFIN nous a promis que cette poignée allait être commandée et mise en place dès réception -

Il est à noter que les 2 lûtes amortis en ouverture totale sont détériorées - D. CAFFIN a été informé pour les remplacer -

E.M.

8 Mars 1995 - SAFIR a remplacé les 2 vecteurs aimantés par le même type de matériel chromé au lieu de Nickel qui avait tendance à corroder -
le verrouillage du portail est à présent correcte -

E.N.

SAFIR a remplacé les 2 lûtes d'ouvertures totales -
permettant la même cassée supérieure avec celle inférieure.

A noter, qu'une lûte neuve de recharge a été trouvée à l'intérieur de l'armoire ouest. (une 2^e lûte livrée).
E.N.

22 Mars 95 - mise en place des plaques, signalant la présence d'une cabine téléphonique, au dessus de chaque Portadificode entrées EST et OUEST.
E.N.

30 Mars 95 - Remplacement de la serrure cassée de l'armoire des automatismes -
E.N.

15 Avril 1995 -

MODIFICATION CODES PORTAILS -

Lors de cette modification, j'ai constaté qu'il n'y avait pas de son confirmant que la touche était sollicitée sur le portadificode installé sur la porte résidence.

M. ALBERT me voyant s'est dirigé vers moi pour me dire que le portadificode porte ne fonctionnait pas depuis 3/4 jour, cela m'a été confirmé par M. HANDEAU qui lui me disait que ça ne marchait pas depuis lundi 10 Avril 1995 -

A mon avis, il semblerait que cela vienne de la carte

portadifcode. (défaut) - car l'appareil est bien alimenté -
(lumière active), à moins que ce soit encore un fil
déconnecté au BORNIER?

SAGIR sera informé que Mardi 18/04/95. (fêtes de PÂQUES).
E.D.

16 Mai 95 Fourreau droit en sortant de la résidence arraché -
CAFFIN prévient pour nous changer les quatre fourreaux
existants par quelques choses de plus résistants -

02 juin 95 - Fermeture des portails de 20h00 reportée à 21h00 -
à la demande de M. MAHLBERG -

07 juin 95 - Suite conversation téléphonique avec CAFFIN concernant les rempla-
cements des 4 fourreaux de liaison des fils entre les vantaux
et centrales hydrauliques + suppression des cales métalliques
fixation vau fauche (en sortant de la résidence) - une lettre de
rappel lui a été adressée ce jour -

15 juin 1995. Remplacement des fourreaux de liaisons
Vantaux / centrales hydraulique -

Le pilier gauche (entrée Résidence Ouest).
Cidonné à ~~se~~ ~~l'axe~~ - le pilier semble
tenir que grâce à l'entretoise existante.

M. MAHLBERG en a été informé

03/06/95. Dépose du vantail gauche (entrée porte OUEST).
seuls la cellule et le palpeur ont été
déconnectés -

Travail exécuté par l'équipe de Guyacourt.

03/07/95 - Démolition du pilier gauche -

Const. une semelle en mortier coustrée
le base du pilier ^{gauche} laquelle s'est effritée
après un an de fonctionnement, ce qui
expliquait son déplacement lors de la
manœuvre du portail -

04/07/95

au 10/07/95 Reconstruction d'un pilier à l'identique
par l'entreprise de maçonnerie AUBRAU.
(Bois d'Arcy) -

Le vantail (ne réinstallé) après 15 jours
de séchage.

10/07/95

Pilier gauche (entrée ouest) reconstruit à 100%
(En attente de séchage) -

25/07/95

- Contacté Atelier de Juyaucourt pour la remise
en place du Vantail gauche -
Intervention de l'équipe prévue pour
le Vendredi 28/07/95 -

28/07/95

- L'équipe Métallins n'est pas arrivée à 8h30.
Téléphoné à l'Atelier - M. Rougeot m'informe
que ce chantier est reporté pour le Mercredi
02/08/95 - (excès de travail en Atelier) -

25/07/95

- ERIC BONAMY (Technicien travaillant pour le
Compte de SAFIR) est contacté pour prêter

assistance pour la remise en service du portail - ERIC ne peut pas venir - il est très pris par le chantier et ne sera pas libre avant septembre 95 - l'installation de compteurs de cycles est reportée à une date ultérieure.

02/08/95 Installation du Vantail gauche par l'équipe Métalliers de Guyancourt -

Remise en service des automatismes par E. NESSINA. Tests concluants, exception faite le portail reste en luttée, car le Vantail de droite et empêche la fermeture complète du portail - M. HODGEOT informé se rend sur place pour constater le défaut - qu'il reconnaît.

Il décide de faire revenir 2 ouvriers le lendemain pour procéder aux réglages -

03/08/95 Le réglage du Vantail gauche est effectué correctement, le portail est remis en service.

04/08/95 M. MATHIEGERS m'informe que le portail est resté fermé ce matin. Et incite à dire un fêve, non pas pour les automobilistes qui pourraient emprunter le portail EST, mais surtout pour les piétons obligés à faire le trajet à pied pour utiliser le portail EST.

M. MAHLBERG, emittage de remettre le portail (entrée ouest) en service, dès que la décision de remplacer la serrure électrique par une ventouse électromagnétique sera prise.

après intervention de E. NESSIM, il est constaté que le portail restait fermé le matin du 04/08/95, était dû à la présence d'un petit grain de sable qui empêchait le mouvement du disque de la butée centrale.

Nettoyage des alords du socle et des bords de trottoirs - le socle a été entièrement nettoyé et graissé - plusieurs tests effectués tout concluant - Le portail est remis en service.

Il est à noter que la ventouse inférieure et la découpe du palpeur sont hors d'usage. PORTIS a été prévenu le 07/08/95.

SAGA PORTIS (pour Mémoire)

02/08/95

Le mercredi à 8h30, j'ai appelé le n° Vert de PORTIS, pour signaler la défectuosité de la carte du portadifférentiel intérieur de la porte EST - ne procédant pas le n° de contrat pour

nos portails, j'ai été avertie que le siège -
le M. LE CORVIC n'était pas à son bureau -
j'ai donc laissé le message à la secrétaire.

J'ai rappelé vers 14 h 00 - MR. LE CORVIC n'est
pas touchable - Cependant je réussi à avoir
les numéros de ports : EST: 01-PGP.853 - OUES: 854
la secrétaire me communique le n° de Téliph.
de M. HAMADI, responsable du 5^e Entretien -

Je tombe sur un répondeur, dans lequel je
demande de me rappeler d'urgence à mon
n° de téléphone.

A 17 h 00, n'ayant pas d'appel, je rappelle la
secrétaire de M. LE CORVIC et lui explique
tout cela - elle me répond qu'elle allait
s'occuper pour nous envoyer un technicien
dans la fin d'après midi - Car j'avais
insisté que le problème pouvait venir de
la carte defilode, et qu'il était urgent
de prendre les mesures pour la commander.

Le Technicien M. OLARO Jozé - (équipe de nuit)
est arrivé vers 19 h 00 - Celui-ci n'avait pas
la clef ALLEN de 2 mm pour ouvrir le boîtier
portadificode, ni de cutter pour couper
le filon avant l'étanchéité du boîtier -

finalement, je lui ai donné ma clef ALLEN 2 mm
et M. HAMBERG a fourni un cutter -

après avoir pris la référence de la carte,
le bric a été remis en place, mais
nous silicone -

- Le technicien nous a assuré que son chef
M. HARADI aurait son rapport le lendemain.

07/08/95. 09h35, j'ai téléphoné au 42-31-42-00 -
M. HARADI - le secrétaire m'informe que
M. HARADI est en congé et qu'il faut appeler
M. MORENEAU au n° 46-63-46-46.
C'est ce que j'ai fait. Je tombe alors
sur M. HARADI qui me dit "renté de vacances",
que M. MORENEAU est au travail, et qu'il
peut me voir ce jour en début d'après
midi -

17h00. J'ai profité pour lui parler des ventouses
et palpées H.S -

MR. MORENEAU nous a rendu visite pour vérifier
le type de carte diode à changer.
La commande de cette carte n'a pas encore été
faite - Je me promets que cette carte sera
installée au fin de semaine.

Je lui ai demandé de nous fournir un devis
pour la fourniture et pose de nouvelles ventouses
pour le portillon et portails.

10/08/95

- Portail west n'est plus fermé à 21^h00, mais ne voulait plus s'ouvrir ni par le commande ni par le déficade. le portail est laissé ouvert dans la nuit du 10 au 11/8/95

après vérification par les pros de E.N. le portail est remis en marche. Défaut de câblage, le courant 220V ne portait pas de la carte référence: 401 MPS.

après vérification de la prise embrochage à 6 fils de la partie du 401 MPS, les moteurs ont été alimentés. défaut dû soit à l'oxydation de la fiche, ou un relai n'était collé?

24/08/95

MR. MAHLBERG me informe que le portail WEST était ouvert à 08h du matin.

après vérification par E.N. il est constaté que les 2 cellules infrarouges intérieures ont été obstruées par des feuilles de l'arbruste situé au virage de la Ville D. Bourg.

actes de
Vandalisme

- Le 25/08/95. E.M. a surpris les 2 enfants de D. Bourg sur le portail "EST" où ils tentaient d'interférer les circuits de cellules. Ces 2 enfants ont été sermonnés par E.N.

- Le 17/08/95. les enfants du 38, rue des Peupliers ont été surpris, faisant jeu avec le portail EST, touchés sur le bouton pendant la manœuvre de celui-ci. Les 3 enfants présents ont été sermonnés par E.N.

24/08/95 - L'antenne émetteur / récepteur radio arrachée et brisée a été réparée par E.N.

01/09/95

CHANGEMENT CODES PORTAILS 21 AGO
FERMETURE PORTAIL 21^h00 RAMENEE A 20^h00 -
FERMETURE = 20^h00 -
OUVERTURE = 06^h15 -

02/09/95

MR. ALGRET et MME LAVARD me signalent que le portail OUEST s'ouvre et se referme immédiatement ^{partiellement}

Après vérification, tout semblait normal, excepté le vérin entrée droit qui était complètement déréglé.
Augmenté la puissance sur les pistons des 2 Verins.
SERRAGE DES COILSONS - A Surveiller -

05/09/95.

Visite du Technicien SAFIR, à ma demande, pour remettre la pécunite du palpeur en service qui était ly. passée sans en connaître l'auteur.

La pécunite palpeur remise en service, après vérification du circuit et encollage des extrémités - le pont électrique a été enlevé -

Par la même occasion, la ventouse inférieure du vantail a été déposée, elle ne fonctionnait pas. elle sera remplacée d'ici à 15 jours -

06/09/95.

VOYE a passé la 2^e couche de peinture sur les portillons des 2 entrées -

09/09/95.

Lors d'une tournée, 20^h45, le portail ouest est trouvé ouvert -

Les 2 bornes routières, à bandes rouge et blanche, qui étaient entreposées derrière le talus de l'entrée, ont été placées sur les 2 cellules intérieures et empêchaient le portail de fonctionner.

Récupération des 3 bornes et stockées dans mon jardin -

15/09/95 - Portail trouvé ouvert à 23^h15 lors de ma tournée quotidienne.

Après vérification de l'armoire, je constate que la sécurité du palpeur qui avait été remise en service le 05/09/95 est à nouveau en défaut.

Reinstallé un pont pour ly. passer cette sécurité, sous la pluie. Le portail est remis en service par mes soins. D'autant plus que Portis ou SAFIR ne travaille pas le Week End -

11/09/95 - Un magm de l'Entreprise AUDRAN est venu installé la lique autour de la fixation du fond supérieur et repris le scellement de quelques liques défectueux sur le chapeau des piliers récemment réinstallés.

23/10/95 SAFIR nous a remplacé le palpeur du vantail droit gratuitement. Cette sécurité a été remise en service - T45 effectuées en eluants.

La Ventouse n'est pas encore retournée de l'usine - Sera installée dès réception -

23/10/95

M. BORDENEUVE, 5 rue de la Source, Pignale fue son fils a fait 2 fois le code nous pour cela ouvrir le portail. Il s'est donc déplacé pour venir ouvrir le portail avec sa télécommande -

Après vérification du code, le portail ouest s'est ouvert correctement, à partir du digicode extérieur et intérieur et cela a 2 reprises sur chacun des 2 digicodes -

La même vérification a été faite sur le portail EST avec succès - Le bon numéro de code a-t-il été fait?

Après avoir rappelé M. BORDENEUVE, pour plus d'information, il s'avère que le numéro du code était l'ancien -

M. BORDENEUVE m'a informé de pas avoir été informé du nouveau code effectué le 01/09/95 - (21A60) - il souhaite qu'on lui fasse parvenir une copie de cette note.

30/10/95

CARRON nous a envoyé un Technicien (M. PASCAL) pour nous installer une ventouse neuve - l'ancienne a été réparée et remis gratuitement avec 2 compteurs de cycles ouvertures/fermées.

Lors du montage de la nouvelle ventouse, il a été constaté que les fils reliant à la ventouse étaient sectionnés - le câble a été remplacé - Tests effectués concluants.

01/12/95

compteur cycles

(68)

SOCIÉTÉ IFA. (PASCAL) a connecté le compteur de cycles - celui-ci indique 68 cycles au départ.
(INSTALLATION PROVISOIRE) -

01/12/95

Fermeture portail 20h00 ramené à 19h00 -

RELEVÉ COMPTEURS.

DATES	JOURS (matin)	RELEVÉS COMPTEURS (A)	RELEVÉS PRÉCÉDENTS (B)	TOTAL CYCLES C A-B=3	NOMBRE DE CYCLES COMPRENANT OUVERTES + FERMETURES
DEBUT COMPTAGE	LUNDI 04/12	Amptem (62)			
05/12/95	MARDI	399	- 62 =	237 : 3	79 cycles O/F
06/12/95	MERCREDI	764	- 399 =	365 : 3	122 cycles O/F
07/12/95	JEUDI	1141	- 764 =	377 : 3	125 cycles O/F
08/12/95	VENREDI	1476	- 1141 =	335 : 3 =	112 cycles O/F
09/12/95	SABEDI	1908	- 1476 =	432 : 3 =	144 " "
10/12/95	DIMANCHE	2292	- 1908 =	384 : 3 =	128 " "
11/12/95	LUNDI	2475	- 2292 =	183 : 3 =	61 " "
12/12/95	MARDI	2829	- 2475 =	354 : 3 =	118 " "
13/12/95	MERCREDI	3195	- 2829 =	366 : 3 =	122 " "
14/12/95	JEUDI	3575	- 3195 =	380 : 3 =	127 " "
15/12/95	VENREDI	3925	- 3575 =	350 : 3 =	116 " "
16/12/95	SABEDI	4353	- 3925 =	428 : 3 =	143 " "
17/12/95	DIMANCHE	4803	- 4353 =	450 : 3 =	150 " "
18/12/95	LUNDI	5039	- 4803 =	236 : 3 =	79 " "
19/12/95	MARDI	5375	- 5039 =	336 : 3 =	112 " "
20/12/95	MERCREDI	5783	- 5375 =	408	136 " "
21/12/95	JEUDI	6264	- 5783 =	489	161 " "
22/12/95	VENREDI	6638	- 6264 =	374	125 " "
23/12/95	SABEDI	7031	- 6638 =	393	131 " "
24/12/95	DIMANCHE	7257	- 7031 =	226	75 " "
25/12/95	LUNDI	7618	- 7257 =	361	120 " "
26/12/95	MARDI	7828	- 7618 =	210	70 " "
27/12/95	MERCREDI	8100	- 7828 =	272	91 " "
28/12/95	JEUDI	8395	- 8100 =	295	98 " "
29/12/95	VENREDI	8713	- 8395 =	318	106 " "
30/12/95	SABEDI	8997	- 8713 =	284	95 " "
31/12/95	DIMANCHE	9288	- 8997 =	291	97 " "
01/01/96	LUNDI	9694	- 9288 =	406	135 " "
02/01/96	MARDI	10051	- 9694 =	357	119 " "
03/01/96	MERCREDI	10353	- 10051 =	308	103 " "
		Soit	41.760 cycles complet/AJ		- 3432 en 30 jours

5007 4173

JOURS 1996	DATES	RELEVÉS COMPTEURS	RELEVÉS PRÉCÉDENTS	TOTAL DES CYCLES RELEVÉS à DIVISER (3)	NOMBRE CYCLES/J. OUV + FER	NOMBRE DE CYCLES COMPLÉS DEPUIS LE 05/12/95
MÉRCREDI	03/01	10.353	10.262	10.297:3	3 432	
VENDREDI	02/02	20 880	10 359	10 521:3	3 507	6.939
Samedi	30/03	35 970	20 880	15090:3	5 030	(116) 9 430

PORTAIL EST

12/12/95

- VENTOUSES portail EST défilées -
- Demander Intervention Portis pour fixation des Ventouses à 11h12 -

16h50. Arrivée du Technicien, Visite sur les lieux - Il a pris note que rondelles, en mousse et clavettes, sont à remplacer - Ce matériel n'était pas disponible - Il m'a répondu qu'il reviendrait demain avec les pièces manquantes pour résoudre ce problème -

17h05 - JB est reparti -

12/01/96

VISITE SOCIETE IFA -

M. TM a discuté avec M. GARNIER pour un contrat d'entretien

- Terminé l'installation du raccordement compteur correctement -
- Appoint d'huile hydraulique aux 2 centrales -
- changer un lutorin gauche de fermeture HS -

30/01/96 -

→ M. MAHLBERG m'informe que le portail ouest ne fonctionne pas avec les digicodes - il a laissé le portail ouvert la nuit dernière.

Après vérification de l'installation, le problème a été résolu. Il s'agissait tout simplement de la touche 2 touché coincé sur le digicode extérieur -

E.N.

11/03/96.

M. MAHLBERG m'informe que le vantail gauche en contact du portail ouest est resté fermé - point dur au niveau du rocle -

Après nettoyage du rocle, le Vantail ne coince plus -

E.N.

11/03/96 -

A la demande de M. MAHLBERG, la fermeture du portail à 19h00 a été ramené à 20h00.

E.N.

01/05/96 -

changements de Code. 05A83 portail - 05B83 portail effectués par D. COHEN -